

# Inclu'Pro Formation

## Contenus

### ACTION 1 : Remise en mouvement, Développement personnel

#### Objectifs et finalités de l'action :

- Faire le deuil de l'ancien métier
- Identifier les prérequis nécessaires à la conduite d'un projet professionnel en prenant en compte la situation de handicap
- Se remettre en mouvement pour construire un nouveau projet professionnel.

**Durée** : variable en fonction des besoins. 200h maximum, étalées sur une moyenne de 3 mois (ne peut pas dépasser la durée de l'arrêt de travail pour les salarié-e-s en indemnités journalières).

### ACTION 2 : Élaboration Validation de Projet Professionnel

#### Objectifs et finalités de l'action :

- Atteindre les prérequis nécessaires à la conduite d'un projet professionnel en prenant en compte les caractéristiques personnelles (motivations, compétences, freins, restrictions...) et l'environnement (marché local de l'emploi...)
- Favoriser l'accès aux formations qualifiantes, certifiantes, diplômantes y compris l'alternance
- Favoriser le retour à l'emploi
- Construire un plan d'action pour mettre en œuvre un ou plusieurs métiers préalablement validés.

**Durée** : variable en fonction des besoins. 300h maximum, étalées sur une moyenne de 3 mois (5 mois maximum, ne peut pas dépasser la durée de l'arrêt de travail pour les salarié-e-s en indemnités journalières). Comprend des périodes d'immersion en entreprise.

### ACTION 3 : Actions sur le numérique, les TICS, la bureautique

#### Objectifs et finalités de l'action :

- Développer l'autonomie informatique et digitale
- Développer la capacité des apprenant-e-s à suivre des formations à distance
- Permettre l'accès aux certifications bureautiques
- Devenir autonome sur l'outil informatique et les outils numériques dans le cadre d'un projet de formation ou de recherche d'emploi

**Durée** : variable en fonction des besoins. 300 H maximum, étalées sur une moyenne de 3 mois (5 mois maximum, ne peut pas dépasser la durée de l'arrêt de travail pour les salarié-e-s en indemnités journalières). Comprend des périodes d'immersion en entreprise.

## Objectifs

Inclu'Pro est une offre de formation pré-qualifiante à visée d'insertion sociale et professionnelle constituée de différents modules personnalisés et adaptés aux besoins des personnes dans leur parcours.

**3 parcours modulaires, individualisés visant un ou plusieurs objectifs** (non exhaustifs) : Identifier des freins d'accès à l'emploi ou de reconversion professionnelle · Identifier et valoriser des compétences acquises, transférables, transversales · Prendre en compte le handicap dans le cadre du parcours d'accès à l'emploi, de maintien ou de formation · Se remettre en mouvement, augmenter ses compétences en communication et en image de soi · Elaborer et valider un projet professionnel...



Dates : voir le calendrier



Action 1 : 200h maximum

Action 2 : 300h maximum

Action 3 : 300h maximum



· 50 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon

· 4 bis rue Denave, 69170 Tarare

· 6 rue Bonnefond, 69700 Givors



Attestation de compétences

## Public visé

Bénéficiaires de l'article L5212.13 du code du travail ou en voie de le devenir, en recherche d'emploi, en activité professionnelle ou en arrêt de travail, demandeur-euse-s d'emploi, salarié-e-s ou agent-e-s de la fonction publique, travailleur-euse-s indépendant-e-s, exploitant-e-s agricoles.

## Prérequis

Pratique du français oral et écrit · orientation en milieu ordinaire de travail · RQTH · Accord du médecin conseil pour les salarié-e-s en arrêt maladie.

## Coût pédagogique de la formation

- **Action 1 & 2** : 1987.4€ par parcours
- **Action 3** : 2510.4€ le parcours

Formation financée par l'AGEFIPH.

## Modalités de sélection

**La prestation est mobilisée par les organismes habilités par l'Agefiph définie en région.**

· Demandeur-euse-s d'emploi inscrit-e-s à Pole Emploi : validation du projet de formation Inclu'Pro avec un-une conseiller-ère emploi de Pôle Emploi dans le cadre du PPAE.

· Salarié-e-s en activité : l'accord de l'employeur si la formation se déroule pendant le temps de travail et l'avis du médecin traitant.

· Salarié-e-s du secteur public : accord de l'employeur, avis de la médecine de prévention.

· Salarié-e-s en arrêt de travail, indemnisé-e-s au titre de la maladie, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle : avis du médecin conseil de la sécurité sociale, du médecin du travail, et accord du médecin traitant.

· Travailleur-euse-s indépendant-e-s : avis du médecin traitant ; et ceux-elles qui sont en arrêt de travail : avis de la sécurité sociale.

· Exploitant-e-s agricoles : avis du médecin de la MSA.

## Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation en cours de formation · Questionnaire de satisfaction intermédiaire et de fin de formation · Suivi post-formation.

## Modalités pédagogiques

Inclu'Pro Formation s'appuie sur les principes d'inclusion, de « zéro personne sans solution », de complémentarité aux offres de formation de droit commun et aux offres de services des acteurs du Service Public de l'Emploi, d'individualisation des parcours, de modularisation de l'offre et de diversification des modalités pédagogiques.

**Méthodes mobilisées** : Travail collectif et individuel / Multi support / Période en entreprise.

**Modalités pédagogiques** : Formation en présentiel.

**Equipe pédagogique** : 2 formateur-trice-s disposant d'une certification et d'une expérience professionnelle significatives dans le secteur d'activité ciblé, encadré-e-s par un-une coordinateur-trice pédagogique. Ils-elles assurent un rôle de facilitateur pour mobiliser les ressources appropriées aux besoins.

## Les + de la formation

- Un matériel et des ressources adaptées mises à votre disposition
- Une équipe de formateurs expérimentés : nos formateurs disposent d'une certification et d'une expérience significative dans le domaine et en lien avec les objectifs pédagogiques ciblés.

## Validation de la formation

Attestation de compétences.

## Nos résultats globaux Nepsod\*

- Taux de satisfaction : 94% en 2022
  - Taux de réussite à l'examen : 83 % en 2022
- \* n'inclut pas les formations en alternance.

## Délai d'accès moyen à la formation

De 7 jours à 3 mois.

### Besoin d'un renseignement ? Contactez-nous !

[www.nepsod.com](http://www.nepsod.com)



Bastien BOUEDEC - Référent de la formation  
b.bouedec@nepsod.com - 07 48 11 01 20

Loïc BERNARD - Coordinateur Pédagogique  
l.bernard@nepsod.com - 07 48 11 01 19

Maria VELARDE - Référente Handicap et Social  
m.velarde@nepsod.com - 07 66 19 52 34

